



Déménagement d'un meuble non finalisé

Par **vdedier**, le **07/02/2017** à **11:55**

bonjour,
je suis en plein déménagement. J'ai mandaté une société pour déménager mon piano. Ceux-ci arrivent bien pour prendre en charge le piano au lieu prévu. Par contre une fois à la destination, et après plusieurs essais, le déménageur m'annonce qu'il lui est impossible de monter le piano au premier étage par l'escalier.
Pour ne pas abimer celui-ci, nous décidons de le remettre à son emplacement d'origine.
Que dois-je faire pour le paiement?
Je lui ai payer 250€ sur les 640€ demandé pour la prestation alors que le piano n'as pas bouger de place.

Merci par avance pour votre réponse.

Cordialement.

Mr DEDIER.

Par **morobar**, le **07/02/2017** à **12:00**

Bonjour,
Un aller-retour signifie que le piano a fait 2 fois le chemin.
Si c'est ce que vous appelez ne pas bouger c'est que vous avez un problème d'expression.
Par contre qui a vérifié ou indiqué au déménageur les conditions d'accueil à destination ?
C'est ce qui importe pour savoir si le prestataire a rempli son obligation de résultat en fonction des moyens prévus.

Par **vdedier**, le **07/02/2017** à **13:08**

bonjour,

j'avoue que l'expression est mal choisie. C'est nous qui avons indiqué au déménageur que le piano ne rentré pas dans l'ascenseur de la résidence. Qu'il faudrait sûrement utiliser l'escalier. Nous n'avons pas faire de mesure de l'escalier qui nous semblais suffisamment large pour pouvoir faire monter le piano. ce sont les personnels du déménageur qui ce matin ce sont redu compte des conditions d'accès de la destination.

Cordialement.

Par **morobar**, le **07/02/2017** à **16:33**

Franchement votre position n'est pas la meilleure, vous auriez mieux fait de laisser le déménageur organiser l'intégralité du déplacement.

Ici vous lui avez assuré l'accès final qui s'est révélé impraticable.

Vous pouvez espérer négocier en précisant que vous n'êtes pas le professionnel, et s'agissant d'une masse encombrante et lourde, votre jugement sur l'accessibilité aurait dû être sujet à vérification de la part du professionnel.

C'est jouable.